

Communiqué de presse

Montreux, le 18 février 2025

30 km/h de nuit : entrée en vigueur du dispositif

Au mois de juin 2024, le Conseil communal de Montreux acceptait la mise en place du 30 km/h de nuit. Cette mesure d'assainissement du bruit routier, exigée par le législateur, sera déployée sur certains tronçons du territoire communal à compter du 7 mars 2025.

En complément d'autres mesures, telles que la poursuite de la pose de revêtements phonoabsorbants en fonction des chantiers routiers et le remplacement, progressif, des fenêtres de certains bâtiments datant d'avant 1985, le 30 km/h de nuit permettra de diminuer les nuisances sonores dues au trafic. Ce dernier représente en effet une des principales sources de nuisances sonores qui affectent la santé et le bien-être des habitantes et habitants.

Les tronçons concernés seront indiqués grâce à des panneaux 30km/h assortis de la mention « 22h00-6h00 ». Au total, 85 carrefours sont concernés et 180 panneaux seront posés. La pose de la signalisation débute le mardi 18 février et durera entre deux et trois semaines, avant l'entrée en vigueur officielle le 7 mars. Il est utile de rappeler que sans indication spécifique, c'est la limite générale en localité (50 km/h), qui est applicable.

Afin de familiariser et sensibiliser les usagères et usagers, cinq radars pédagogiques seront installés aux « entrées » des tronçons où le 30 km/h de nuit sera de mise. Les carrefours à feux situés dans le périmètre seront mis à l'orange clignotant durant la tranche horaire correspondante. La mesure concerne uniquement les routes identifiées par les études comme particulièrement bruyantes et qui se trouvent en zone plus fortement densifiée (plan en annexe).

Avec ce dispositif, la Commune de Montreux répond à l'obligation légale d'assainir la problématique du bruit routier (OPB – Ordonnance sur la protection contre le bruit) et continue à tout mettre en œuvre pour offrir un cadre de vie sain et agréable à la population.

Pour plus d'information sur les tronçons concernés : www.montreux.ch/travaux

Contacts :

Equipements publics et mobilité

Florian Chiaradia, Conseiller municipal : florian.chiaradia@montreux.ch – 021 962 77 30

Cellule communication : communication@montreux.ch – 021 962 79 40